

PROVINCE DE QUÉBEC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 24 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT # 2018-546 : DECRETANT L'EXECUTION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'UNE PARTIE DE LA ROUTE BOUTET (DORENAVANT APPELE « CHEMIN DES RIVES-DU-CERF »), AUTORISANT UN EMPRUNT AU FONDS GENERAL POUR ASSUMER UNE PARTIE DU COUT DE CES TRAVAUX ET IMPOSANT UNE TAXE SPECIALE AFIN DE POURVOIR AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Le règlement a été déposé au bureau de la secrétaire-trésorière au 820, rue Saint-Alphonse, Lac-aux-Sables, Québec, G0X 1M0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures régulières d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LAC-AUX-SABLES LE 31 OCTOBRE 2018.


Valérie Cloutier, Adm.A.OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière